

# PAPIERS DE POSITION

---

## JEUNES LIBÉRAUX-RADICAUX VAUD



## TABLE DES MATIÈRES

<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	<b>I</b>
<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>II</b>
<b>REMERCIEMENTS AUX AUTEURS</b> .....	<b>III</b>
<b>1. ÉGALITÉ FEMME – HOMME</b> .....	<b>1</b>
<b>2. CONGÉ PATERNITÉ</b> .....	<b>4</b>
<b>3. DROGUES</b> .....	<b>7</b>
<b>4. BIG DATA, BLOCKCHAIN ET ADMINISTRATION PUBLIQUE</b> .....	<b>10</b>
<b>5. CYBERDÉFENSE</b> .....	<b>13</b>
<b>6. ÉNERGIES RENOUVELABLES ET ENVIRONNEMENT</b> .....	<b>15</b>
<b>7. DÉPENSES PUBLIQUES</b> .....	<b>18</b>
<b>8. ASSURANCE-MALADIE</b> .....	<b>22</b>
<b>9. PRÉVOYANCE VIEILLESSE</b> .....	<b>28</b>
<b>10. RELATIONS SUISSE – UNION EUROPÉENNE (UE)</b> .....	<b>29</b>

## AVANT-PROPOS

Les tâches d'un parti politique sont multiples. Lorsqu'on les évoque, les capacités électorales ou de formation d'un personnel politique sont généralement citées en premier. En revanche un troisième élément, tout aussi important si ce n'est primordial, tend parfois à être oublié : la production intellectuelle. C'est à cela que les *Jeunes Libéraux-Radicaux Vaud* ont décidé de se consacrer dans ce document. Le *Groupe de travail* mis en place à cette occasion a souhaité réfléchir à différentes thématiques politiques, sélectionnées à la suite d'un sondage interne. Elles se veulent révélatrices de sujets essentiels à traiter aux yeux de nos membres dans le contexte politique actuel.

De l'automne 2017 au printemps 2018, le *Groupe de travail* a organisé de multiples réunions thématiques traitant chacune d'un sujet particulier<sup>1</sup>. A chaque fois, un papier, préalablement rédigé par l'un des membres du groupe, était discuté sous trois angles : la contextualisation de la thématique, le positionnement politique à adopter puis pour terminer, quelques mesures concrètes à soutenir et promouvoir. Cette démarche exigeante nous a amené à traiter de thèmes aussi variés que les bouleversements liés aux nouvelles technologies, les évolutions sociétales ou encore les enjeux économiques et environnementaux. Au-delà de la stimulation intellectuelle que ces différents enjeux ont suscitée, la capacité à dégager des positions politiques nous est apparue comme un exercice particulièrement formateur.

Il ressort de l'ensemble de ce travail un document d'une trentaine de pages, soumis pour approbation à l'*Assemblée générale des Jeunes Libéraux-Radicaux Vaud*. Une nouvelle occasion de stimuler la réflexion, sensibiliser à certaines thématiques et ouvrir la discussion, en bref, de faire de la politique.

Au nom du Groupe de travail JLRV

Antoine MÜLLER

Luc-Olivier STRAMKE

---

<sup>1</sup> L'ensemble des sources (chiffres, concepts etc.) est disponible en contactant l'un des signataires ci-dessus.

## REMERCIEMENTS AUX AUTEURS

Que les personnes suivantes soient ici vivement remerciées pour leur contribution active et indispensable au sein du *Groupe de travail des Jeunes Libéraux-Radicaux Vaud*, sans laquelle l'élaboration du présent document n'aurait été rendue possible :

Loïc HAUTIER

Luc-Olivier STRAMKE

Philippe LOERTSCHER

Noémie VILLOIS

Mathilde MAILLARD

Lionel VOINÇON

Maxime MEIER

Léonie WAHLEN

Antoine MÜLLER

## **1. ÉGALITÉ FEMME – HOMME**

---

## Égalité femme – homme : il faut agir !

Depuis son inscription dans la Constitution en 1981, l'égalité femme-homme peine à se réaliser, en particulier s'agissant de la discrimination salariale : dans le secteur privé, une femme perçoit en moyenne 585 francs de moins par mois qu'un homme. Alors qu'il devrait montrer l'exemple, le secteur public est loin d'être exempt de critiques. Il pratique encore fortement la discrimination salariale et ne met pas en place les mesures suffisantes pour permettre aux femmes d'accéder aux fonctions dirigeantes. Alors que faire ?

Attachés au respect de la Constitution, les JLRV s'engagent activement contre la discrimination salariale, en particulier dans le secteur public qui se doit d'être exemplaire. Dans le secteur privé, les entreprises doivent prendre leurs responsabilités et accepter des mesures souples et ciblées pour réaliser l'égalité ; c'est à ce prix qu'elles éviteront des mesures de contrôle coercitives représentant un fardeau administratif disproportionné.

En matière d'accès aux fonctions dirigeantes, le constat pour les femmes est désolant : secteurs privé et public confondus, elles peinent à y accéder. Il convient donc d'agir pour combattre cette iniquité qui résulte en partie de nos institutions-mêmes (système de formation, marché du travail, cercles politiques, etc.). Les JLRV refusent toutefois d'introduire des quotas rigides qui réduiraient la femme et l'homme à un simple chiffre et feraient fi des compétences et du savoir-faire de chacun.

Bien que cela concerne également les hommes, les femmes sont trop souvent victimes de harcèlement sexuel. Que ce soit sur le lieu de travail ou dans l'espace public, des mesures doivent être prises pour empêcher ces agissements intolérables, qui n'ont pas leur place dans la société à laquelle nous aspirons. Tant l'État que le secteur privé sont concernés par cette problématique ; des synergies doivent donc être créées pour y remédier.

Pour un marché du travail équitable, où toutes et tous ont le droit de s'épanouir tant dans leur vie professionnelle que privée et où nul ne peut être, en raison de son sexe, discriminé ou traité de façon dégradante, **les JLRV proposent :**

- **L'exemplarité du secteur public :** Mise en place du contrôle de l'égalité des salaires, sur la base du modèle proposé par le Conseil fédéral.
- **La promotion des entreprises respectueuses de l'égalité salariale :** Introduction d'une labellisation « *equal-pay* » à disposition des entreprises. Ce label tiendrait compte de multiples facteurs, sur la base du modèle LOGIB développé par la Confédération (écarts salariaux, proportion de femmes aux postes à responsabilité, etc.).
- **Une meilleure conciliation entre vie privée et professionnelle dans le secteur privé :** Mise en place d'une campagne de sensibilisation des entreprises, notamment sur les bénéfices du temps partiel et l'impact négatif des interruptions nettes de travail sur l'évolution salariale, en particulier des femmes.

- **La flexibilité des taux d'engagement dans le secteur public** : La mise au concours de postes à des taux flexibles entre 80% et 100%, y compris pour les postes de cadres, afin de favoriser la conciliation entre vie professionnelle et vie privée.
- **Une fiscalité neutre** : Introduction d'un système d'imposition individuelle. Le système d'imposition actuel dissuade trop souvent le conjoint qui arrête de travailler de revenir sur le marché du travail, en raison de l'impact fiscal négatif du second revenu. L'imposition individuelle est un ressort essentiel afin de réaliser l'égalité.
- **Des meilleures chances d'accès aux postes dirigeants, dans le secteur public** : Les femmes sont sous-représentées dans les postes à responsabilité de l'administration ou dans les conseils d'administrations d'entreprises en main publique. Dès lors, nous proposons que pour chaque poste à responsabilités ouvert, soit introduite l'obligation de présenter une candidature de l'autre sexe.
- **Une meilleure représentation des femmes aux postes dirigeants, dans le secteur public** : Introduction de quotas *souples* dans les conseils d'administration d'entreprises publiques, de l'ordre de 30%, afin de favoriser les candidatures féminines.
- **Une lutte ferme contre le harcèlement sexuel** : Campagnes d'information et sensibilisation plus présentes, à la fois dans le milieu scolaire et professionnel.

## **2. CONGÉ PATERNITÉ**

---

---

## Congé paternité

Aujourd'hui, lorsque les couples accueillent un nouvel enfant, les pères n'ont pas la possibilité d'être réellement présents dans cette étape fondamentale pour la famille. La Suisse fait figure d'exception en tant que seul pays d'Europe à ne pas prévoir un régime de congé paternité applicable à l'ensemble des pères. La question préoccupe les milieux politiques depuis de nombreuses années, sans qu'un résultat concret n'aboutisse.

C'est dans ce contexte que l'initiative populaire « *Pour un congé paternité raisonnable* » a été lancée, laquelle prévoit 20 jours de congé paternité financés par le régime des allocations pour perte de gain (APG). Le Conseil fédéral s'y oppose, considérant que cela « entraînerait des charges supplémentaires pour l'économie et affecterait l'organisation des entreprises ». Notre gouvernement préfère soutenir en priorité l'accueil extrafamilial des enfants, bien que cette initiative propose un modèle intéressant.

Certains employeurs octroient un congé paternité par le biais des contrats individuels de travail ou des conventions collectives de travail. Cependant, ces mesures concernent avant tout les grandes entreprises et collectivités publiques. Se passer d'un collaborateur, devoir le remplacer le cas échéant et financer un tel régime au sein d'une PME peut paraître plus difficile. Elles doivent toutefois faire preuve de flexibilité dans cette période capitale pour leurs employés. Toutes les entreprises connaissent d'ailleurs des contraintes relativement similaires avec leurs employés astreints au service militaire. De fait, la situation crée donc une disparité dans le traitement des pères de famille en fonction de la dimension de l'entreprise ou de la collectivité publique.

Le système existant correspond à une vision dite « traditionnelle » des rôles de l'homme et de la femme au sein de la famille, une vision qui n'est aujourd'hui plus en adéquation avec les réalités vécues par de nombreux couples. Les JLRV souhaitent corriger ce décalage grandissant, lequel doit laisser place à un modèle adapté aux aspirations des familles, des couples et des pères de ce pays.

A cela s'ajoutent que les conséquences des lacunes actuelles en la matière sont très fréquemment supportées par les femmes et mères, prétéritant leurs perspectives professionnelles. Une plus grande implication des pères permettrait d'éviter qu'à la suite d'une naissance les couples « modernes » ne voient leurs rôles respectifs au sein du couple en revenir à une répartition « traditionnelle ». Les mères pourraient alors réintégrer plus aisément le cours de leur carrière professionnelle. Ceci constituerait un outil supplémentaire de lutte contre les inégalités salariales.

Dans cette optique et pour toutes les raisons évoquées précédemment, les JLRV estiment que la situation actuelle est insatisfaisante et proposent ce qui suit :

- **Une solution qui tienne compte des réalités sociales et familiales actuelles** : Par l'introduction d'un congé paternité dans le Code des obligations et la Loi sur le travail.

- **Un congé d'une durée raisonnable** : A savoir une quinzaine de jours, que le père peut prendre durant l'année qui suit la naissance, de manière flexible, soit en bloc ou de manière fractionnée (par exemple sous la forme d'une réduction du taux de travail).
- **Un financement stable, par les mécanismes existants** : Autrement dit, un financement par le régime des APG sur la base du même système que pour le congé maternité.

### **3. DROGUES**

---

---

## Drogues : pour un marché réglementé du cannabis

En matière de politique des drogues, la Suisse axe son action sur quatre piliers : la prévention, la thérapie, la réduction des risques ainsi que la répression et la régulation du marché. Bien que cette politique soit globalement plus efficace que la répression totale exercée dans certains pays voisins, elle peut et doit être améliorée. Plus précisément, un marché réglementé du cannabis permettrait enfin de lutter concrètement contre le marché noir qui engendre bon nombre d'insécurité, tant du point de vue du consommateur (qualité du produit, approvisionnement) que des acteurs (riverains, commerçants, forces de l'ordre) qui y sont confrontés au quotidien.

La toxicodépendance est un enjeu majeur de santé publique. La consommation de drogues dites « dures » engendre, tant pour les malades que pour les personnes qui y sont confrontées quotidiennement, nombre de souffrances et de nuisances. Pour faire face à ce problème sanitaire, des mesures d'accompagnement des toxicodépendants doivent être prises de pair avec une répression plus importante à l'encontre du trafic de rue.

Cela étant, toutes les drogues ne peuvent pas être mises sur un pied d'égalité quant à leur dangerosité pour le consommateur. Dans le cadre d'une consommation modérée et responsable, le cannabis n'est pas plus dangereux que l'alcool ou que le tabac. De manière paradoxale, ces deux substances sont pourtant considérées comme légales alors que le cannabis ne l'est pas.

Un marché régulé par l'État permettrait, en premier lieu, de réduire de manière significative les risques liés à la qualité du produit et permettrait une meilleure protection de la santé du consommateur. Deuxièmement, les problématiques liées au trafic de rue seraient réduites puisque le consommateur pourrait s'approvisionner de manière sûre, dans un lieu et par le biais de personnes appropriés. Ce dernier point est doublement bénéfique car il réduit, pour les riverains, commerçants et forces de l'ordre, les nuisances causées par le trafic de rue. Finalement, une part non-négligeable des produits réalisés par l'actuel marché noir pourraient être affectée à la prévention, une fois le cannabis légalisé et fiscalisé. Il conviendrait cependant de maintenir le marché légal suffisamment attractif en ne l'étranglant pas par des taxes trop élevées, sans quoi le système favoriserait à nouveau le marché noir, comme c'est le cas actuellement.

Afin de pouvoir, en toute connaissance de cause, s'assurer des modalités les plus efficaces pour la mise en place d'une telle législation, des projets pilotes doivent pouvoir être conduits par les acteurs concernés (ville et cantons). C'est uniquement grâce à cette émulation d'idées issues des différentes réalités du terrain que l'efficacité de la législation pourra être garantie.

Pour lutter de manière efficace et pragmatique contre le marché noir du cannabis ainsi que ses effets pervers sur les consommateurs et sur les autres acteurs concernés, **les JLRV proposent :**

- **Une expérimentation et des solutions issues du terrain :** Dans cette optique, les JLRV encouragent la mise en place de projets pilotes dans les villes et cantons suisses.
- **Un cadre légal pragmatique :** A savoir, par la légalisation progressive du cannabis.
- **Un financement garanti pour la prévention :** L'introduction d'un système de prévention plus efficace visant à modérer la consommation de cannabis, financé par une taxe sur le même modèle que celui déjà appliqué au tabac et à l'alcool (sans toutefois les augmenter).
- **Une lutte ferme et volontaire :** Par un renforcement des mesures d'accompagnement des toxicodépendants et une lutte plus ferme contre le trafic de drogues.

## **4. BIG DATA, BLOCKCHAIN ET ADMINISTRATION PUBLIQUE**

---

---

---

## Big Data, Blockchain et Administration publique

Le Big Data est un concept permettant de stocker un nombre quasi illimité d'informations sur une base numérique. Ces informations proviennent de sources multiples : messages envoyés, vidéos publiées, informations climatiques, signaux GPS, etc.

La Blockchain est quant à elle une technologie informatique permettant des échanges totalement sécurisés, sans intermédiaire ni organe de contrôle. Cette technologie permet le stockage et l'échange d'information de manière sécurisée et infalsifiable. C'est en résumé un protocole de validation, une sorte d'immense registre comptable.

La Suisse est en bonne position au niveau international, grâce aux faibles coûts en électricité et à la stabilité de ses conditions économiques. Elle se place ainsi en sixième place des pays européens possédant les plus grandes surfaces de centres de données. Le Big Data est le nouveau moyen de stockage de donnée et de comparaison d'information. Il est présent dans des domaines très variés : étude des maladies, statistiques sportives ou encore algorithmes de recommandation, qui peuvent aider les médecins à accroître leur efficacité dans le diagnostic et le traitement. Le Big Data révolutionne en profondeur de nombreux secteurs.

L'article 13 de la Constitution fédérale dispose que toute personne a droit au respect de sa vie privée et donc à une protection contre l'emploi abusif des données la concernant. Cette protection est inscrite dans la Loi fédérale sur la protection des données (LPD). Le 27 avril 2016, le Parlement européen et le Conseil de l'Union Européenne ont adopté le nouveau Règlement européen relatif à la protection des données dont l'entrée en vigueur est fixée au printemps 2018. Il est probable que la Suisse s'alignera sur ce Règlement, notamment sur les modalités du consentement et les sanctions pénales, relativement sévères dans le Règlement. La loi actuelle considère comme données personnelles « *toutes les informations qui se rapportent à une personne identifiée ou identifiable* » (art. 3 let. a LPD). Dans le contexte de la collecte de données massives, seules des données factuelles ou anonymisées sont collectées, raison pour laquelle les dispositions relatives à la protection des données ne s'appliquent pas.

Une autre technologie, la Blockchain, gagne en importance. En Suisse, Zoug est devenu le centre national du Blockchain, la « Crypto Valley ». En dehors des distributeurs de bitcoins dans certaines villes suisses, les automates de titres de transport des CFF distribuent également des bitcoins depuis peu. L'utilisation de la Blockchain soulève plusieurs questions, notamment celle de la responsabilité et de la législation applicable. Le domaine de la santé est un des premiers domaines dans lequel la Blockchain serait une véritable révolution, et ce pour différentes applications. Une autre grande thématique impliquer le monde de l'assurance, notamment par le « Smart contract ». Les droits d'auteur et l'adaptation du marketing d'un artiste en fonction de son profil pourraient également être concernés à l'avenir. Enfin, le règlement des différends juridiques serait également facilité : détermination de la faute juridique, remboursement automatique, etc.

Cette technologie est peu coûteuse : ses frais se limitent à l'énergie et au matériel. Nul besoin de maintenance, ni de stockage de l'information.

Les JLRV considèrent le Big Data comme une composante incontournable de l'avenir de nos sociétés dans de multiples domaines : médecine, criminalité, mobilité, processus industriels, agriculture, etc. Les risques de dérives ainsi que la nécessité impérieuse de préserver les droits individuels doivent cependant être pris en compte et intégrés dans cette évolution. Les enjeux politiques concernant les grandes entreprises multinationales (GAFA et autres) doivent être traités à un niveau politique international. Au niveau suisse, les JLRV rappellent la nécessité d'être vigilant sur l'usage du Big Data par les collectivités et entreprises publiques.

La Blockchain porte également de nombreuses promesses pour l'avenir. Se développant librement à l'international, les individus et les entreprises doivent donc être responsables de leurs actes. Sur le plan politique intérieur, le secteur public doit veiller à ne pas être dépassé dans ses missions, raison pour laquelle les JLRV souhaitent que les collectivités et entreprises publiques développent cette technologie dans leurs activités. Enfin, il est de la responsabilité des entreprises privées de s'adapter aux nouvelles technologies et de savoir les implémenter.

Pour une intégration ambitieuse de ces technologies, accompagnée d'une nouvelle protection des droits individuels, **les JLRV proposent :**

- **Une législation protectrice des droits individuels et une meilleure information de l'individu :** Les bases légales doivent être adaptées aux nouveaux enjeux, par une meilleure protection des données et la prévention de leur usage abusif. Le cadre légal doit être adapté afin de mieux garantir les droits individuels en matière de données. Les citoyens doivent avoir connaissance et conscience des données qu'ils transmettent ainsi que de leur utilisation.
- **Une collecte encadrée des données par les administrations :** La collecte d'informations de masse par les administrations publiques doit être mesurée et les systèmes d'informations présenter une sécurisation suffisante.
- **L'intégration des nouvelles technologies par les acteurs publics :** La Confédération et les cantons ainsi que les entreprises publiques (CFF, La Poste) sont encouragées à mettre en œuvre ces technologies dans un cadre maîtrisé, à l'instar des expériences-pilotes menées dans le Canton de Genève.
- **Un renforcement du rôle du préposé à la protection des données :** Cette entité doit être renforcée afin de devenir une véritable ressource pour les particuliers et les entreprises afin de les accompagner dans ces nouvelles réalités numériques.
- **Un positionnement fort de la Suisse :** Notre pays a une position de leader dans le milieu des données, qu'il convient de favoriser en préservant les conditions-cadre, notamment le droit à l'oubli et une garantie légale pour les centres de stockage.

## **5. CYBERDÉFENSE**

---

---

## Cyberdéfense

La cyberdéfense est une unité organisationnelle de la base d'aide au commandement. Cette dernière est un centre de compétence de l'armée pour la planification de l'action, le suivi et la maîtrise d'événements dans le cyberspace. L'espace numérique constitue un nouveau domaine opérationnel dans lequel l'armée doit agir. Celle-ci a donc trois vocations en cyberdéfense : l'anticipation, la surveillance et la conduite.

Comme n'importe quelle entité connectée, les différentes composantes militaires diffusent sans limite des données sensibles (localisations, quantité de matériel militaire, etc.), qui ne sont actuellement pas suffisamment protégées.

L'efficacité des moyens de défense traditionnelle dépend désormais des capacités informatiques. Le Sommet de l'OTAN de juillet 2016 à Varsovie a d'ailleurs réaffirmé que le cyberspace est désormais considéré comme le cinquième champ de bataille. Les besoins en cyberprotection, en renseignement, en logistique et l'assistance aux autorités civiles sont autant de domaines qui nécessitent une stratégie nationale de cyberdéfense efficace qui se doit d'être clairement exprimée pour permettre de dégager les moyens nécessaires à la gouvernance et à la réalisation d'une cyberdéfense efficace.

L'armée Suisse consacre une cinquantaine de poste et une centaine de miliciens à la cyberdéfense ; nos homologues français affichent 3'200 postes *cyber* et les Allemands possèdent un commandement *cyber* de même plan que son armée de terre et ses forces aériennes.

Les JLRV considèrent la cyberdéfense comme un rouage essentiel de notre pays, nécessaire pour contribuer et protéger son développement économique et social. Un écosystème efficace renforce également sa reconnaissance sur un plan international. Les JLRV estiment que la cyberdéfense suisse, telle qu'existante, est sous-dotée, mais souffre surtout d'un manque de prise de conscience. On estime le coût de la cyberdéfense, une fois atteinte sa capacité opérationnelle, à environ 2% du budget annuel du DDPS.

Pour améliorer la formation, l'utilisation des compétences, et les avancements dans le domaine de l'informatique, **les JLRV proposent :**

- **Des effectifs suffisants :** Créer plus de postes dans la cyberdéfense.
- **Une formation efficace :** Développer un cursus de formation académique et professionnelle axés dans le domaine cybernétique, notamment au sein des EPF.
- **Des filières attrayantes :** Proposer une aide financière aux étudiants en informatique (EPF) pendant leurs études en contrepartie d'un engagement ultérieur au service de l'État (Confédération) dans les domaines de la cybernétique, pour une certaine durée.
- Doter le DDPS de la capacité d'agir dans le cyberspace en cas de crise majeure.

## **6. ÉNERGIES RENOUVELABLES ET ENVIRONNEMENT**

---

---

---

## Énergies renouvelables et environnement : au-delà des promesses

La signature en 2015 de l'Accord de Paris par 196 pays a marqué une étape importante de la Suisse vers le développement durable et l'exploitation mesurée des ressources naturelles. L'objectif de ce texte visant à maintenir l'augmentation de la température mondiale en-dessous de 2°C nécessite, davantage que les discours diplomatiques, une concrétisation volontaire et ambitieuse. De plus, le peuple suisse a plébiscité en 2017 la Stratégie énergétique 2050 à près de 60%, qui entérine l'abandon programmé du nucléaire tout en renforçant les économies et l'efficacité énergétiques, ainsi que le développement des énergies vertes. Deux engagements forts donc, et le devoir d'agir.

Une véritable politique écologique, au-delà de la préservation de notre environnement, améliorera également notre quotidien et encouragera nombre d'opportunités innovatrices. Les JLRV sont déterminés à rappeler ce qui trop souvent est occulté : écologie et économie ne s'excluent pas. C'est au contraire par un soutien politique fort de l'initiative privée et de l'innovation en matière énergétique que notre société avancera progressivement, et non par une irréaliste révolution verte, vers un modèle plus écologique.

Énergie éolienne, photovoltaïque, géothermie : les sources d'énergie respectueuses de l'environnement ne manquent pas. Leur développement est toutefois entravé par certaines contraintes procédurales et les recours parfois abusifs d'associations ou de particuliers. Si le respect des droits individuels et de la propriété privée doivent évidemment être garantis, un meilleur équilibre est indispensable, en particulier lorsque des projets sont acceptés démocratiquement par les citoyens d'une région ou d'un canton. La décision souveraine d'une ou plusieurs collectivités et l'intérêt public de tels projets le justifient.

Seule la complémentarité des différentes énergies renouvelables permettra à la Suisse d'atteindre les objectifs fixés en termes de production d'énergie verte. Le potentiel de l'éolien et du solaire en particulier reste encore sous-développé et regorge d'opportunités pour nos entreprises. 195 km<sup>2</sup> de bâti pourraient accueillir des panneaux solaires, dont le rendement énergétique ne cesse de s'améliorer. La production solaire ralentissant fortement durant la période hivernale, l'éolien est le complément idéal puisqu'il tire ses meilleurs rendements durant cette même saison. Les projets d'éoliennes requièrent toutefois un soutien accru des acteurs politiques. Enfin, l'exploitation de la biomasse, notamment par les agriculteurs de ce pays, leur permet de compléter leur activité. Les JLRV défendent cette diversité, car elle seule nous permettra à la fois de réaliser des objectifs ambitieux en développant les sources d'énergies non polluantes, mais également d'assurer la sécurité de l'approvisionnement.

Le développement en Suisse des sources d'énergie « propre » ne se conçoit que conjointement à la réduction du gaspillage énergétique. Le parc immobilier en est le principal responsable et se renouvelle trop lentement (1% par an).

Les investissements dans la recherche et le développement (R&D), pourront bientôt être déduits fiscalement à hauteur de 150%, soit davantage que les dépenses effectives. Ces déductions se justifient par l'intérêt vital de la recherche et l'innovation pour notre économie. Il devrait en aller de même pour les impenses que souffrent les propriétaires lorsqu'ils améliorent l'efficacité énergétique de leurs bâtiments, que ce soit par la pose de panneaux solaires, l'installation d'une pompe à chaleur ou encore une meilleure isolation. Si les investissements dans l'innovation justifient des déductions exceptionnelles, il ne peut en être autrement lorsqu'il s'agit de préserver notre environnement. C'est en mettant à disposition du citoyen des outils attractifs que nous réduirons le gaspillage énergétique et accélérerons la rénovation du parc immobilier.

Enfin, les JLRV revendiquent le devoir d'exemplarité des collectivités et entreprises publiques ; c'est en particulier le cas sur le plan écologique. Ces entités sont les premières dont on peut légitimement attendre qu'elles concrétisent les exigences constitutionnelles en matière de durabilité. Les marchés publics, qui représentent tous niveaux confondus 40 milliards de francs, soit 6% du PIB suisse, ont un impact indéniable sur l'environnement, que ce soit en Suisse ou à l'étranger. La prise en compte de critères d'attribution écologiques pour ces marchés, dans une mesure compatible avec les traités conclus par la Suisse (OMC), est un levier d'action à saisir.

Déterminés à réaliser ce à quoi la Suisse s'est engagée, **les JLRV proposent :**

- **La libération des projets d'énergies renouvelables du carcan procédurier :** Les procédures d'autorisation technique doivent être simplifiées. Ces projets appellent également un soutien politique fort de nos collectivités, à tous échelons. Enfin, la défense d'intérêts privés ne peut s'opposer indéfiniment à la volonté démocratique, ce qui doit se transcrire dans la législation (procédure et voies de recours).
- **La fin de la sous-exploitation du bâti pour l'énergie solaire :** Le plus grand potentiel parmi les énergies renouvelables doit être exploité. Les surfaces ne présentant pas d'intérêt architectural particulier (autoroutes, parkings) doivent progressivement s'en équiper. Parallèlement, la construction ou rénovation d'importantes surfaces industrielles ou commerciales devrait impliquer un effort écologique.
- **Des incitations fortes à améliorer l'efficacité énergétique du parc immobilier :** De la même manière que le futur système fiscal suisse (RIE III et PF 17) permettra la déduction des dépenses en matière de R&D à 150%, les propriétaires privés doivent être soutenus par le biais de super-déductions écologiques, entre 120 et 150%.
- **Une politique responsable et exemplaire dans l'octroi des marchés publics :** La législation actuelle sur les marchés publics doit d'une part intégrer des critères d'adjudication tenant compte de l'impact environnemental des entreprises soumissionnaires. D'autre part, des critères d'exclusion s'y ajouteront, en particulier en cas de non-respect de standards écologiques. De telles mesures demeureront toutefois compatibles avec les accords internationaux en la matière.

## **7. DÉPENSES PUBLIQUES**

---

---

---

## Dépenses publiques

Ces 25 dernières années, les dépenses publiques ont connu une augmentation présentant une disproportion évidente avec la réalité économique et démographique de notre pays. Cette problématique ne se réduit pas à une question de chiffres dont l'intérêt serait purement comptable, bien au contraire. L'argent de l'État constitue une vue de l'esprit ; seul existe l'argent du contribuable. L'alourdissement de la charge fiscale est ainsi fonction de cette disproportion. Par-delà le poids des impôts, c'est néanmoins le rôle de l'État qu'interroge en premier lieu le thème des dépenses publiques.

En 2015, la Confédération a dépensé 65,2 milliards de francs, contre 31,6 milliards en 1990. Cette augmentation de 110% contraste avec les hausses respectives de 80% du PIB et de 23% de la population. Cette disproportion ne s'explique nullement par un transfert de compétences à la Confédération, dès lors qu'on la retrouve dans les cantons. Ainsi, les dépenses publiques vaudoises ont augmenté de plus de 120% entre 1995 et 2015. Durant cette même période, le PIB et la population vaudois connaissaient des augmentations de 70% et 27%.

### Le carcan des dépenses liées

Cette disproportion s'explique principalement par l'explosion du budget de la prévoyance sociale. Au niveau fédéral, celui-ci a triplé entre 1990 et 2015. Plus largement, ce sont toutes les dépenses liées (imposées par la loi à l'instar de la prévoyance sociale) qui ont connu une évolution excessive. Par rapport à 1990, la part des dépenses liées dans le total des dépenses de la Confédération aura doublé en 2019 pour atteindre 67%. En d'autres termes, seul un tiers des dépenses publiques seront soumises au contrôle direct des élus fédéraux, dans la mesure où une réduction des dépenses liées ne peut avoir lieu sans une modification préalable des lois concernées.

Les JLRV proposent :

- **Une extension du frein à l'endettement aux assurances sociales** : ces dépenses représentent aujourd'hui un tiers de la totalité des dépenses fédérales et croissent de manière disproportionnée ; il est temps de reprendre le contrôle sur celles-ci.
- **La mise en place d'une obligation de réexamen périodique des lois prévoyant des dépenses liées** : la mise en place d'un tel outil permettra un suivi de celles-ci et restituera à terme une marge de manœuvre financière aux élus fédéraux.

### Alourdissement du fardeau fiscal

Les dépenses publiques représentent un flux quittant le portemonnaie du contribuable pour financer l'État et ses missions. Par conséquent, toute augmentation disproportionnée de ces dépenses est inmanquablement un alourdissement du fardeau fiscal.

Cet alourdissement a pour conséquences d'une part une hausse d'impôts latente et d'autre part une absence de baisse d'impôts. La première conséquence procède de ce que des dépenses pérennes – principalement des dépenses liées – sont financées par des impôts dont la progression est largement conjoncturelle. En résumé, la baisse des recettes causée par un futur ralentissement économique créera un large déficit dont la couverture requerra inévitablement une hausse d'impôts. Quant à l'absence de baisse d'impôts, elle s'explique par une tendance généralisée à considérer tout excédent comme un blanc-seing permettant d'augmenter d'autant les dépenses publiques.

Les JLRV proposent :

- **Une indexation des recettes fiscales et des dépenses publiques** : Celles-ci doivent être indexées à un indice (PIB, population ou indice mixte). Seul ce mécanisme peut assurer un financement durable des dépenses publiques pérennes et éviter une hausse d'impôt future.
- **La restitution aux contribuables des excédents au moyen d'un crédit d'impôt unique ou d'une baisse d'impôts** : L'argent de l'État étant celui du contribuable, tout excédent doit lui revenir en tant que propriétaire originel.

### **Règne de la bureaucratie**

Le thème des dépenses publiques est indissociable de celui du rôle de l'État. Or, parallèlement à l'explosion des dépenses, ces vingt dernières années ont été le théâtre d'une inflation réglementaire et d'un gonflement de l'administration. Les lois et ordonnances fédérales ont augmenté de plus de 10'000 pages entre 1990 et 2015 ; il existe plus de 140'000 articles dans le domaine de l'aménagement du territoire ainsi que 2'000 pages sur la TVA. En ce qui concerne les effectifs de l'administration fédérale, le nombre de fonctionnaires a connu une hausse d'environ 50% durant ce même intervalle – même proportion que l'État de Vaud. Ce règne de la bureaucratie est particulièrement néfaste pour les petites et moyennes entreprises (PME) et se voit dénoncé par tous les corps de métier. Plus largement, il restreint nos libertés et soumet le citoyen à des tracasseries qu'aucun intérêt, si ce n'est celui de l'administration, ne peut justifier.

Les JLRV proposent la mise en place d'un programme de réduction de la réglementation et de la bureaucratie, sur le modèle allemand, anglais ou hollandais, et comprenant :

- **La création d'un organe indépendant d'analyse** : Cet organe surveillerait l'ensemble du processus réglementaire en se fondant sur des analyses *ex ante* et *ex post* de l'utilité et des répercussions économiques des réglementations. Ce nouveau contre-pouvoir fournirait une expertise indépendante dont ni les élus, ni les citoyens ne disposent aujourd'hui.
- **L'introduction d'un mécanisme « one-in, one-out »** : Pour toute nouvelle réglementation au sein d'un département, une ancienne doit être abrogée sur la base d'une comparaison de leurs coûts respectifs.

- **L'introduction des clauses « sunset » pour certaines réglementations** : Les réglementations générant des coûts et/ou des effets significatifs sur le quotidien des citoyens doivent, une fois en vigueur, faire l'objet d'un débat fondé sur leurs effets concrets, puis d'un nouveau vote. Se basant sur une étude de l'organe indépendant, la prolongation de la réglementation ne pourrait se faire sans un débat transparent permettant une responsabilisation des élus.
- **L'introduction d'un droit de veto du Parlement sur les ordonnances du Conseil fédéral** : le législateur doit pouvoir, à certaines conditions, opposer son veto aux ordonnances qui sont contraires à l'esprit de la loi.

### **Responsabilité vis-à-vis du contribuable**

L'argent de l'État étant celui du contribuable, une utilisation économe et équitable des deniers publics est primordiale. Il s'agit premièrement d'éviter tout gaspillage qu'il s'agisse de projets, comme par exemple l'échec du projet informatique de l'Administration fédérale des contributions (AFC) « *Insieme* » ayant coûté 115 millions de francs, ou d'autres inefficiences. Le traitement des employés du secteur public doit en outre rester comparable au secteur privé. C'est l'endroit de rappeler que le salaire mensuel brut médian s'élevait en 2012 à 7'750 francs dans le secteur public, contre 6'118 francs dans le secteur privé. La différence est suffisamment notable pour que l'on puisse légitimement exclure d'autres avantages particuliers. Il n'est pas question de critiquer les fonctionnaires, mais bien plutôt de réaliser que le salaire des employés du secteur public est financé par les impôts de tous les contribuables dont près de 90% sont des employés du secteur privé.

Les JLRV proposent :

- **Un alignement du traitement des employés du secteur public sur les conditions du privé** : Le traitement des fonctionnaires étant financé principalement par les impôts des salariés du secteur privé, il n'est pas acceptable d'accorder à ces premiers des avantages qui ne correspondent pas aux conditions ayant cours dans l'économie privée.
- **Un renforcement du Contrôle fédéral des finances** : Les sources de gaspillage doivent être identifiées et supprimées rapidement.
- **Des sanctions dissuasives pour les négligences dans l'utilisation des deniers publics** : Les gaspilleurs doivent faire l'objet d'enquêtes administratives et, selon le résultat, de sanctions.

## **8. ASSURANCE-MALADIE**

---

---

## Assurance-maladie

En Suisse, le système de santé a su faire ses preuves tant par sa qualité que par sa garantie d'accès aux soins. Néanmoins, l'explosion du montant des primes constitue un réel fardeau pour la classe moyenne. Bien que cette inflation soit en partie causée par des phénomènes objectifs tel que l'évolution démographique de la population, il est évident que les principes consacrés par la Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) sont à l'origine de nombreuses inefficiences et incitations néfastes. Afin d'endiguer ce phénomène, le Conseil fédéral a mis en place un certain nombre de mesures dans le cadre de sa stratégie *Santé 2020*. Tout en voulant maîtriser la hausse des coûts, les Jeunes Libéraux-Radicaux Vaudois (JLRV) appellent à rétablir un système sain, qui passe également par la restitution au citoyen de sa liberté de choix.

### Agir sur les prestations

Aujourd'hui, un grand nombre de traitements sont pratiqués en milieu stationnaire, alors qu'une intervention en ambulatoire serait tout à fait adéquate d'un point de vue médical. Il convient donc d'adapter l'OPAS en priorisant les traitements à pratiquer en ambulatoire, permettant ainsi une meilleure utilisation des ressources. De plus, dans le système actuel, les prestations hospitalières en stationnaire connaissent une facturation forfaitaire, alors que celles pratiquées en ambulatoire sont soumises au TARME. Ce dernier ayant tendance à inciter le prestataire à réaliser un plus grand volume de prestations, les interventions ambulatoires devraient donc également être facturées forfaitairement. Le fournisseur serait ainsi encouragé à optimiser ses prestations en évitant les interventions superflues (système « *One-Day-DRG* ou *Zero-Night-DRG* »).

Afin de favoriser le transfert progressif du stationnaire vers l'ambulatoire, le financement de ces prestations doit être uniformisé. Actuellement, un traitement effectué en milieu stationnaire est financé par le canton, à hauteur d'au moins 55% des coûts contre 45% au maximum pour l'assurance. Dans l'ambulatoire en revanche, la prise en charge dépend entièrement de l'assurance-obligatoire. Cette différence de prise en charge empêche de tendre vers l'efficacité tant financière que médicale, à savoir éviter une hospitalisation qui pénalise le patient et se révèle bien plus coûteuse pour le citoyen, par le biais des primes, qu'un traitement ambulatoire. Une uniformisation permettrait de faire en sorte que le choix de traitement ne se fasse que sur la base de critères médicaux, sans prendre en compte la contribution à la couverture des coûts.

Enfin, le potentiel qu'offrent les nouvelles technologies en matière médicale doit être mieux exploité. Leur utilisation permettrait non seulement d'apporter des solutions en matière de coûts, mais également d'améliorer la prise en charge et le traitement des patients.

---

### **Assainir le marché hospitalier**

La recherche de solutions pérennes ne peut se passer de réformes dans le domaine hospitalier. Une étude de l'OFS montre en effet que pour l'année 2015, plus d'un tiers des coûts du système de santé ont été générés par les hôpitaux. Cela établi, une seule approche est valable à long terme : favoriser l'introduction d'outils de concurrence incitant les prestataires à maintenir un rapport coût/bénéfice raisonnable.

D'une part, le libre choix de l'hôpital a été étendu en 2012 aux établissements situés hors du canton de résidence pour l'ensemble des assurés. Dans la mesure où il est devenu possible pour le patient de se faire soigner dans un autre canton, il était important d'avoir un financement adéquat : les forfaits par cas basés sur les DRG (« *Diagnosis related groups* ») ont donc été introduits. Ce système permet une concurrence sur la qualité et non au niveau des prix, ces derniers étant fixés par les forfaits par cas. Les hôpitaux inefficaces qui n'arriveraient pas à couvrir leurs coûts sont ainsi évincés. Un tel système doit être poursuivi afin d'inciter les hôpitaux à améliorer leur efficacité. Il est d'autre part nécessaire d'instaurer davantage de transparence : le public devrait avoir accès aux informations relatives à la qualité des divers établissements (labels ou sites de comparaison), afin de lui assurer un choix éclairé. Enfin, une concurrence saine et efficace doit être garantie par l'État.

Les forfaits par cas tel qu'utilisés en pratique ne comprennent pas les prestations d'intérêts général (PIG). Ces dernières servent au maintien des capacités hospitalières, à la recherche et à la formation universitaire, ou encore à d'autres attributions fixées par le canton (art. 49 LAMal). Leur financement relevant exclusivement de la compétence cantonale, de grandes disparités existent et devraient être réduites à un seuil acceptable. Ainsi, le montant des PIG versés par habitant sont très élevés dans les cantons de Vaud (595 francs) et Genève (947 francs) soit plus du double de la moyenne nationale. A titre de comparaison, Aarau et Zoug sont à 8 francs, Zürich à 116 francs et Berne à 128 francs. Cette différence flagrante détonne d'autant plus lorsqu'on sait que les hôpitaux universitaires vaudois et genevois (CHUV et HUG) connaissent d'importants problèmes de gouvernance), ces derniers étant fortement liés au pouvoir étatique. Ainsi, afin d'éviter une forme de subventionnement occulte des hôpitaux publics inefficaces, il est important que la Confédération définisse de manière claire les prestations pouvant être couvertes par les PIG, toujours dans un esprit transparence, de comparabilité et de concurrence loyale entre les différents acteurs du marché.

Enfin, il convient de rétablir une concurrence loyale entre hôpitaux publics et cliniques privées. Si comme relevé plus haut, le principe du libre choix de l'hôpital a été introduit, la planification hospitalière demeure, elle, du ressort cantonal. Bien qu'elle se veuille neutre, certains cantons péjorent nettement les cliniques privées par le biais de réglementations limitant l'admission des patients, alors même que les prestations dispensées auraient un coût inférieur à celui pratiqué dans un établissement public. De telles pratiques détournent l'esprit de la LAMal et limitent de manière injustifiée le choix des assurés, nuisant ainsi au libreaccès des soins.

### **Introduction d'un nouveau modèle d'assurance-maladie**

Agir sur la maîtrise des coûts apportera certes un souffle nouveau, mais n'aura qu'un impact limité sur les primes des assurés. Depuis dix ans, de plus en plus d'assurés se tournent vers des modèles d'assurance alternatifs (médecin de famille, HMO notamment) leur permettant de bénéficier de primes réduites. C'est pourquoi, outre les mesures susmentionnées, un nouveau mode de financement facultatif reposant sur un compte d'épargne santé individuel devrait être proposé aux personnes souhaitant sortir partiellement du système obligatoire (*opt-out*). L'assuré serait ainsi amené à verser mensuellement une certaine somme sur un compte santé défiscalisé, en échange de quoi il verrait ses primes baisser significativement, et en corollaire sa franchise augmenter. La franchise et la quote-part seraient de cette manière financées par le compte épargne à disposition. Les frais de bagatelle devraient en revanche être entièrement pris en charge par l'assuré.

Le but n'est pas de remplacer complètement le système actuel, mais bien plus de proposer une alternative en privilégiant la responsabilisation ainsi que l'autodétermination du patient dont les décisions se feraient désormais uniquement en accord avec les prestataires, sans intervention de l'État ou de l'assureur. Un tel modèle permettrait une baisse significative du niveau des primes et ce même en cas de hausse mesurée de la franchise. Les patients étant libres dans le choix des prestataires, cela aurait également pour avantage de favoriser un marché fondé sur la concurrence et la recherche d'efficacité en matière de soins. Les JLRV s'opposant à toute hausse généralisée des franchises en l'absence de contrepartie, il est nécessaire que des modèles innovateurs tel que celui du compte-épargne soient instaurés.

Compte tenu de ce qui précède et afin de soulager la population des maux dont souffre le système de santé, **les JLRV proposent :**

#### **Au niveau des prestations :**

- Introduire une liste d'interventions à pratiquer en priorité en milieu ambulatoire.
- Mettre en place un système de facturation forfaitaire des interventions ambulatoires en milieu hospitalier et prévoir un financement uniforme des prestations.
- Encourager l'innovation et l'utilisation des nouvelles technologies dans le domaine médical.

#### **En matière de politique hospitalière :**

- Soutenir un marché hospitalier concurrentiel fondé sur le système DRG en garantissant plus de transparence.
- Mieux encadrer les PIG afin d'éviter un subventionnement caché des établissements publics.
- Rétablir une concurrence équitable entre hôpitaux publics et cliniques privées.

#### **Comme alternative au modèle actuel d'assurance-maladie obligatoire :**

- Donner la possibilité aux assurés d'ouvrir un compte d'épargne santé individuel.

## **9. PRÉVOYANCE VIEILLESSE**

---

## Prévoyance vieillesse

Le système de prévoyance suisse, combinant des mécanismes de répartition avec des mécanismes de capitalisation structuré autour de trois piliers, est unanimement considéré comme un ensemble particulièrement solide. Ce maillage assure à la fois une solidarité entre les retraités, mais repose également sur la responsabilité individuelle du citoyen. Il n'empêche, depuis quelques années, différentes évolutions, dont le changement démographique majeur engendré par l'arrivée à la retraite des baby-boomers, rendent nécessaire des réformes des différents piliers de notre système. Cette nécessité s'est également accrue en raison de la multiplicité des échecs de réforme des dernières décennies, le plus récent n'étant autre que *Prévoyance 2020*.

Bien qu'il s'agisse d'un dossier complexe et technique, il est toutefois possible, pour les différents acteurs politiques, de tracer des grandes lignes et objectifs concernant le système. C'est inspiré de cette démarche que les JLRV suggèrent les éléments qui suivent. La réforme de notre système de prévoyance est une nécessité. Le débat doit être porté sur les modalités de cette réforme étant donné que sa nécessité n'est plus remise en cause, y compris par la gauche. Les JLRV sont attachés à l'organisation du système en trois piliers dont la force réside dans la complémentarité et l'autonomie. En ce sens, ils combattraient toutes velléités d'affaiblir l'un au détriment de l'autre. De plus, les différents piliers doivent être traités de manière séparée afin d'éviter les « paquets » trop complexes, à l'instar de *Prévoyance 2020*, susceptibles de cumuler les oppositions tant au Parlement qu'en votation populaire.

La situation la plus préoccupante concerne sans conteste l'AVS. En effet, l'évolution démographique, avec l'arrivée des *baby-boomers* à la retraite, place cette assurance sociale dans les chiffres rouges ; elle nécessite donc des mesures urgentes. L'objectif doit être de l'assainir tout en maintenant le niveau des rentes. Ce double impératif nécessite des efforts pour la population et du courage pour les politiques. Cet objectif n'est réalisable que par des augmentations de recettes en refusant les augmentations de dépenses. Les options retenues doivent également veiller à ne pas péjorer les conditions-cadre de l'économie. L'une des propositions les plus convaincantes réside dans une modification du mode de calcul. En effet, plutôt que de se concentrer sur un âge de départ à la retraite fixe, il serait préférable de comptabiliser les années de cotisations. L'octroi d'une retraite pleine interviendrait après 44 années de cotisations. En découlerait un système plus juste favorisant les personnes ayant commencé à travailler tôt tout en demandant un effort supplémentaire à celles entrées plus tard sur le marché du travail, en raison de leurs études notamment. Ce changement de paradigme, combiné à une augmentation légère de la TVA, permettrait d'améliorer la situation de l'AVS, mais également de mieux tenir compte de la pénibilité du travail.

Le deuxième pilier, quant à lui, nécessite également un train de réforme. Une baisse du taux de conversion de 6.8% à 6% apparaît inéluctable. Néanmoins, il convient de proposer à l'intérieur même de ce pilier des mécanismes de compensation visant à amortir cette baisse. L'autre enjeu majeur de ce pilier réside dans son accessibilité. Permettre à davantage de personnes d'en bénéficier en facilitant son accès aux bas revenus ainsi qu'aux personnes travaillant à temps partiel est un enjeu majeur pour les années à venir. De plus, il est également important de contribuer à supprimer les barrières à l'emploi des personnes de plus de 50 ans.

Enfin le troisième pilier doit continuer à être privilégié fiscalement. Il est également important d'en faire la promotion auprès de nos concitoyens y compris des plus jeunes. Ce pilier constitue un apport fort pour l'ensemble du système de prévoyance suisse.

Dans le but de renforcer notre système de prévoyance et d'en assurer la pérennité, **les JLRV soutiennent les mesures visant à :**

Assainir le 1<sup>er</sup> pilier (AVS) en :

- Octroyant une rente complète après 44 années de cotisations.
- Augmentant légèrement le taux de TVA pour financer l'AVS.

Réformer le 2<sup>ème</sup> pilier (LPP) en :

- Baissant le taux de conversion de 6.8% à 6%.
- Compensant la baisse précitée par des mesures internes au deuxième pilier (avec, par exemple, un relèvement du salaire assuré).
- Le rendant plus accessible au temps partiel et aux petits revenus (baisse du revenu annuel minimal pour y accéder (aujourd'hui 21'150 francs).
- Réduisant les différences de cotisations pour éviter de pénaliser les employés les plus âgés (remise en question de l'échelonnement des bonifications de vieillesse).

Rappeler l'attractivité et l'importance du 3<sup>ème</sup> pilier en :

- Augmentant le plafond des déductions d'impôts qu'il permet tant pour les salariés que les indépendants.
- Incitant l'ensemble de la population, y compris les jeunes, à en conclure un.

## **10. RELATIONS SUISSE – UNION EUROPÉENNE (UE)**

---

---

## **Relations Suisse – Union européenne (UE)**

A l'heure où les relations entre la Suisse et l'Union européenne (UE) subissent des attaques quasi permanentes, les Jeunes Libéraux-Radicaux Vaudois (JLRV) rappellent l'importance de maintenir une coopération étroite avec notre principal partenaire économique : plus d'un franc sur deux gagnés à l'étranger provient du commerce avec l'UE. Trois aspects des relations suisses-UE seront abordés ci-après : les bilatérales, les accords de Schengen et les accords de Dublin.

### **Les bilatérales**

Attachés à la souveraineté de notre pays, les JLRV refusent toute adhésion à l'UE ou à l'EEE et privilégient la voie bilatérale, dont le bilan près de vingt ans après l'entrée en vigueur est éminemment positif. En matière de commerce extérieur, 54 % des exportations suisses sont destinées à l'UE. Grâce au libre-marché instauré, de nouvelles opportunités commerciales se sont ouvertes aux entreprises suisses, particulièrement dans le secteur agroalimentaire. A l'inverse, de nombreuses entreprises européennes sont apparues sur le marché suisse, augmentant ainsi la pression concurrentielle. Le constat général est flatteur : tant les PME et les grandes entreprises que les consommateurs et la classe moyenne tirent profit des accords bilatéraux.

Les JLRV sont convaincus que de tels accords sont bénéfiques à la Suisse mais ils souhaitent néanmoins que la Confédération retrouve sa juste place dans la conduite des négociations et rappellent que le peuple et les cantons seuls doivent avoir le dernier mot. Si la voie institutionnelle poursuivie par le biais de l'accord-cadre paraît pertinente car elle offre plus de flexibilité que la voie bilatérale telle qu'existante, les JLRV s'opposent à toute mesure visant une reprise automatique du droit de l'UE et instaurant un droit d'interprétation à la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE). Le règlement des conflits par un tribunal arbitral est à privilégier.

S'agissant particulièrement de la libre-circulation des personnes, depuis 2004 des mesures compensatoires, les Mesures d'Accompagnements (MA) ont été introduites par crainte d'une pression salariale provenant de l'étranger. Les JLRV appellent à une utilisation parcimonieuse des MA. En effet, elles peuvent avoir des effets négatifs sur la concurrence, renchérir le travail et péjorer les jeunes en début de carrière et les personnes peu qualifiées ou âgées sur le marché du travail. Ces MA doivent rester des mesures temporaires et non pérennes. Sauf secteur ciblé où leur nécessité s'avère justifiée, les MA doivent progressivement disparaître.

### Les Accords de Schengen et Dublin

Les accords Schengen, en vigueur en Suisse depuis 2008, instaurent entre les états signataires un espace de libre-circulation des personnes sans contrôle aux frontières et avec un visa uniforme pour tous les États membres à cet accord. En parallèle, l'espace Schengen permet de lutter contre la criminalité intérieure et transfrontalière en créant un espace de sécurité intérieure européen avec renforcement de la sécurité aux frontières extérieures et en facilitant l'entraide judiciaire via un Système d'échange d'information Schengen SIS.

Certes la participation à l'espace Schengen engendre un certain coût pour la Confédération, mais celui-ci permet de lutter efficacement contre la criminalité organisée et le terrorisme. Toutefois, selon des rapports du Conseil fédéral sur les conséquences économiques et financières de l'association de la Suisse à Schengen, l'abandon de ce système impliquerait, à l'horizon 2030, une perte de revenu annuelle située entre 4,7 et 10,7 milliards de francs pour l'économie suisse, ce qui correspond à une baisse de 1,6 % à 3,7 % du produit intérieur brut (PIB). Tant économiquement que d'un point de vue sécuritaire Schengen est bénéfique pour notre pays, ainsi les JLRV défendront le maintien de ce traité international.

Le régime Dublin quant à lui impose pour les états signataires des critères uniformes à appliquer lors de l'examen d'une demande d'asile, de sorte qu'un seul état soit compétent pour traiter de la demande. Cet accord prévoit un certain nombre de critères (notamment ; personnes mineures, liens familiaux et en dernier ressort, le premier pays d'arrivée). Ainsi, lorsqu'un réfugié débouté par un État européen fait une demande d'asile en Suisse, il est immédiatement renvoyé dans l'état d'arrivée ; la réciproque est évidemment possible. Les JLRV ont à cœur un traitement rapide et humain des procédures d'asile. Cet instrument permet à la Suisse de renvoyer dans des États Dublin plus de demandeurs d'asile que ceux dont elle s'occupe. Les économies réalisées dans le domaine de l'asile grâce à un tel système sont indéniables. Au sujet des coûts, après déduction des frais de Schengen, ces économies s'élèvent à 220 millions de francs par an.

Dans le souci de maintenir des relations économiques fortes avec l'UE, tout en garantissant la sécurité intérieure et la souveraineté du peuple et des cantons, **les JLRV soutiennent les mesures suivantes :**

#### **Concernant les bilatérales :**

- L'utilisation la voie de l'arbitrage pour tout litige sur l'interprétation des accords bilatéraux.

#### **Concernant les accords de Schengen et Dublin :**

- Le maintien des accords.